

Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, et aussi par suite du fait que le Gouvernement n'a aucun autre programme que celui de dépenser 20 millions sous forme de secours directs, qu'il n'a à nous offrir aucun moyen pratique de résoudre ce problème si important, nous devons nous opposer énergiquement à la 3^e lecture de ce projet de loi.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, un certain nombre d'entre nous nous opposons à ce projet de loi pour des raisons qui diffèrent totalement de celles que vient d'exposer le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King). Le très honorable député est fortement d'avis que c'est avant tout l'aspect constitutionnel qui compte. Lors de la deuxième lecture du bill, j'ai voté avec le chef de l'opposition, non pas parce que j'épousais son opinion au point de vue constitutionnel, mais bien parce que je m'opposais à ce qu'on limite à 20 millions la somme à dépenser en secours directs. Il me semble que l'on peut facilement exagérer l'importance de la question constitutionnelle. Je reconnais qu'il y a le danger de donner au Gouvernement des pouvoirs très étendus et presque dictatoriaux, mais j'estime qu'il les possède déjà dans une large mesure, quoiqu'ils ne soient pas aussi complets que ceux que lui confère ce bill-ci.

Le très honorable chef de l'opposition a dit que la présente législature dure depuis trois ans et qu'il a été pour ainsi dire impossible de discuter à fond ce sujet. Monsieur l'Orateur, c'est à cela qu'il faut s'attendre avec notre système actuel de partis. Le Gouvernement a une majorité absolue de vingt ou trente voix; évidemment il peut faire adopter toutes les mesures qu'il désire et nous ne sommes guère autre chose qu'une société de débats. Il faut se rendre compte de la situation telle qu'elle est. Nous nous levons et formulons nos protestations; nous les répétons sans cesse et nous savons tous parfaitement bien que, lorsque s'épuiseront toutes ces protestations, sous le régime actuel, il faudra que l'avis du Gouvernement ait le dessus. Rien ne sert de se faire des illusions à ce sujet. Le malheur est que le Parlement, tel qu'il est constitué aujourd'hui, est inopérant, et je trouve qu'il va falloir soit réorganiser nos méthodes, soit établir un genre quelconque de dictature si l'on veut que les affaires du pays continuent de marcher. Je conviens que nous avons déjà une dictature assez complète, mais cette mesure ne fera que l'affermir.

Monsieur l'Orateur, la situation n'était guère différente avant l'avènement du présent ministère, surtout en ce qui concerne le chômage. Certains d'entre nous ont fait de leur mieux pour pousser l'ancien ministère à agir, mais il

[Le très hon. Mackenzie King.]

n'a pas bronché et a constamment refusé de faire quoi que ce soit, malgré que le chômage empirât chaque jour. Je préfère confier la dictature à un groupe qui veut aller de l'avant et aider à résoudre les problèmes qui se présentent à nous plutôt que de discuter ici indéfiniment sans ne jamais rien accomplir. Ce n'est pas tant la dictature que je redoute que le fait de la voir entre les mains de gens imbus d'idéals comme ceux du ministère actuel. Je vois que le Gouvernement se préoccupe, en ce moment, de protéger notre crédit et l'état financier du Canada. Je sais parfaitement qu'il faut les protéger, mais j'estime qu'il y a d'autres choses beaucoup plus importantes. Si nous donnons de grands pouvoirs au gouvernement fédéral et qu'il s'en serve pour que les banques puissent majorer leur actif et le maintenir majoré, ou encore pour pouvoir prêter de l'argent aux chemins de fer, alors le résultat sera vraiment désastreux pour le pays. C'est une des raisons qui me font hésiter à donner plus de pouvoirs à un Gouvernement qui insiste tant sur la priorité des intérêts financiers et qui jusqu'ici a tant négligé les intérêts de la masse du peuple.

Mais je vois une consolation dans l'abandon de ce pouvoir au Gouvernement pour la paix, l'ordre et la bonne administration du pays, car cela fait disparaître l'objection qu'on nous oppose depuis des semaines et des mois, à savoir que le Gouvernement ne pouvait rien faire, faute d'autorité. On n'a cessé de nous dire que ce problème de chômage relevait d'abord des municipalités, en second lieu des provinces et que le gouvernement fédéral ne devrait intervenir qu'absolument en cas de force majeure. Le Gouvernement a prétendu qu'il ne pouvait pas s'immiscer dans les questions relevant des provinces, ou qu'autrement ces dernières pourraient s'en offusquer. Je suis heureux de penser qu'avec ces pouvoirs qu'on confère au gouvernement fédéral, il n'aura plus d'excuse pour ne pas agir.

Le très hon. M. BENNETT: Si l'honorable député veut examiner la loi, il remarquera que c'est de la compétence législative du Parlement; l'on ne s'attaque pas à la compétence des provinces.

M. WOODSWORTH: Oui, mais ce sont pratiquement des mesures de guerre, et, en temps de guerre, la compétence législative du Parlement n'a pour ainsi dire pas de limites. Il lui est dévolu le reste des pouvoirs gouvernementaux. J'espère que le premier ministre n'évitera pas les responsabilités du pouvoir qu'il s'arroge en vertu de cette mesure législative.

Il n'y a pas de raison pour qu'en vertu de cette loi le gouvernement fédéral ne puisse